

ARRONDISSEMENT  
FORBACH  
—  
CANTON  
FREYMING-MERLEBACH  
—  
COMMUNE  
FREYMING-MERLEBACH

DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITE:  
  
MOSELLE

MODÈLE B  
—

Procès-verbal à utiliser par le bureau centralisateur dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote.

# ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

## PROCÈS-VERBAL

du recensement des votes, fait au bureau centralisateur de la commune de FREYMING-MERLEBACH  
membre de l'établissement public de coopération intercommunale de FREYMING-MERLEBACH

### 1<sup>ER</sup> tour de scrutin

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois de mars, à 19 heures 05 minutes, le bureau centralisateur de la commune de FREYMING-MERLEBACH, composé de (1) :

M	1 Pierre LANG	, président, et de :
M	= Bernard PIGNON	M
M	Ashide BOYERONT	M
M	= Cindy NENCARELLI	M
M	= Kathya KÖHL	M
M		M
M	me Nadine HERRMANN	, secrétaire

et assisté de (2) MM Francine KOCHERS, Jean-Marie HAAS, Daniel NAYER, Jodelle KARAS, René KOTTMANN, Annela KOENIG, Fabien BEALUAD.

....., présidents des autres bureaux de vote de la commune, a procédé, en séance publique, au recensement des votes émis par tous les bureaux pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires (3).

MM .....

délégués des listes en présence pour le bureau de vote centralisateur de la commune, ont assisté aux opérations de décompte des voix (4).

Les résultats du scrutin ont été consignés en pages 2 à 4 du présent procès-verbal, dans zéro feuille(s) intercalaire(s) et dans la ou les feuilles de proclamation des élus ci-jointe(s).

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration : 57

(1) Mentionner les nom et prénom(s) des membres.  
(2) Désigner nominativement, dans l'ordre des numéros de bureaux de vote, les présidents des autres bureaux de la commune.  
(3) Les résultats arrêtés par chaque bureau de vote et les pièces annexes ne peuvent en aucun cas être modifiés (art. R. 69 du code électoral).  
(4) Supprimer ce paragraphe si aucun délégué n'assiste à la séance

# RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de votes blancs (5)	Nombre de suffrages exprimés (6)					
							Liste conduite par Patricia MIHELIC	Liste conduite par Marc FRIEDRICH			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1er bureau .....	1264	568	568	5	7	556	213	343			
2e bureau .....	1136	484	484	4	13	467	187	280			
3e bureau .....	1325	640	640	6	15	619	266	353			
4e bureau .....	1400	707	707	5	11	691	252	439			
5e bureau .....	967	529	529	7	7	515	235	280			
6e bureau .....	909	353	353	1	2	350	140	210			
7e bureau .....	202	126	126	0	1	125	57	68			
8e bureau .....	1270	592	592	2	14	576	253	323			
9e bureau .....											
10e bureau.....											
11e bureau.....											
12e bureau.....											
13e bureau.....											
14e bureau.....											
15e bureau.....											
16e bureau.....											
17e bureau.....											
18e bureau.....											
19e bureau.....											
20e bureau.....											
<b>Totaux de la page</b>	<b>8473</b>	<b>3999</b>	<b>3999</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>3899</b>	<b>1603</b>	<b>2296</b>			
<b>Totaux cumulés de la page et des intercalaires</b>											

(5) Les bulletins blancs (de couleur blanche et sans aucune mention) et les enveloppes vides sans bulletin sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.  
 (6) Ce nombre correspond à la différence entre le résultat de la colonne 4 et celui des colonnes 5 et 6.





### CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Les opérations de recensement des votes émis dans la commune étant terminées, le secrétaire a donné lecture du présent procès-verbal contenant .....  
intercalaires, qui a été clos et signé, à ..... 21 ..... heures ..... 00 ..... minutes (13), ainsi que de la liste des élus.

Fait en double exemplaire (14) à FREYMING-MERLEBACH, le 15 MARS 2026

Le président du bureau centralisateur,

Le secrétaire du bureau centralisateur,

Les assesseurs titulaires du bureau centralisateur,

Les présidents des autres bureaux,

Les délégués des listes auprès du bureau centralisateur (15)

(13) Les résultats doivent être annoncés en public, immédiatement après l'établissement du procès-verbal, par le président du bureau centralisateur et affichés par les soins du maire dans la salle de vote.  
(14) Le premier exemplaire du procès-verbal doit être aussitôt transmis au représentant de l'État avec tous les procès-verbaux des bureaux et les pièces annexées. Le deuxième exemplaire est conservé au secrétariat de la mairie.  
(15) Dans le cas où un délégué de liste refuse de contresigner le procès-verbal, mention en est faite par le président.

**ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES**

**FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1.../...1....**

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Marc FRIEDRICH	Marc FRIEDRICH	Marc FRIEDRICH
Liste conduite par "	Fabienne BEAUVAIS	Fabienne BEAUVAIS
Liste conduite par "	Daniel NAYER	Daniel NAYER
Liste conduite par "	Concetta KOENIG	Concetta KOENIG
Liste conduite par "	Bernard SCHNITT	Bernard SCHNITT
Liste conduite par "	Chustine FISTER	Chustine FISTER
Liste conduite par "	Pascal SOSNA	Pascal SOSNA
Liste conduite par "	Anne-Marie NEGRÉ	Anne-Marie NEGRÉ
Liste conduite par "	Philippe CARRARA	Philippe CARRARA
Liste conduite par "	Josette TARALL	Josette TARALL
Liste conduite par "	René KOTTMANN	René KOTTMANN
Liste conduite par "	Cathy KOCHENS	Cathy KOCHENS
Liste conduite par "	Emmanuel VATRIN	Emmanuel VATRIN
Liste conduite par "	Estelle DESRUDEAUX	
Liste conduite par "	Saïd ANEUR	
Liste conduite par "	Isabelle SLAZAK	
Liste conduite par "	Pierre GEORGEON	
Liste conduite par "	Océane BLAISE	
Liste conduite par "	Christian SCHNID	
Liste conduite par "	Josette KARAS	
Liste conduite par "	Ozan KARA	
Liste conduite par "	Nelissa STARLO	
Liste conduite par "	Omar NAJAHED	
Liste conduite par "	Anne ZAPP	
Liste conduite par "	Michaël BORY	
Liste conduite par "	Christiane BROCKE	
Liste conduite par "	Fabien STRUVAWI	
Liste conduite par Patricia NIHELIC	Patricia NIHELIC	Patricia NIHELIC
Liste conduite par "	Stephan ZINNER	Stephan ZINNER
Liste conduite par "	Sonja ZIELKE	Sonja ZIELKE
Liste conduite par "	Francis Edmond FRIEDRICH	
Liste conduite par "	Pauline GRYCZKA	
Liste conduite par "	Jérôme SANAVIO	

Fait à FREYMING-MERLEBACH, le 15 MARS 2026

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».  
 (2) A Paris, des conseillers de Paris  
 (3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.  
 (4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.